

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.-

A
Ruhengeri, le 28 septembre 1953.-

OBJET:-

N° 2700 /SEC.I.

Déclaration de créance.-

A Monsieur l'Agent Temporaire
Fr. BAUDART à USUMBERA.-

(Sous le couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à K I G A L I .-)

(Sous le couvert de Monsieur le Résident
de l'Urundi à K I T E G A .-)



Monsieur l'Agent Temporaire,

J'ai l'honneur de vous renvoyer, non approuvée, la déclaration de créance qui concerne le voyage effectué sous le couvert de la feuille de route n° 19/53 qui est jointe à cette déclaration. Je ne suis pas qualifié à cette fin. Je présume que le service médical et la force publique ont la compétence requise pour approuver ce voyage.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
R. GAUPIN.-

T